

SNUipp Val d'Oise

Infos



n° 144 décembre 2010

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispensé de timbrage

Poursuivre la bataille d'opinion et l'action

Les annonces de notre ministre le 1^{er} décembre, qui se voulaient un bilan d'étape de l'année scolaire relèvent bien, de l'avis de tous, d'une opération de communication et d'un «tour de passe passe». Alors qu'une note de la DEPP confirme que l'école élémentaire est sous dotée et que le ministère prévoit une augmentation de 4000 élèves, le budget 2011 supprime 8967 postes dans le 1^{er} degré.

Ce budget se traduira par une hausse du nombre d'élèves par classe, par une baisse accrue de la scolarisation en maternelle notamment celle des 2 ans, par une remise en cause des Rased, par des remplacements non assurés et par un renoncement à une formation professionnelle initiale et la réduction de la formation continue...

Plus généralement, alors que la précarité se développe, que le chômage touche près de 10% de la population, le gouvernement impose un budget marqué par la persistance de choix qui accroissent les inégalités, privent les services publics de leurs moyens d'assurer leurs missions.

j'❤
le service
public

Afin de mobiliser massivement les personnels mais aussi les usagers, la FSU poursuit sa campagne « le service public, on l'aime, on le défend » par une grande campagne pétitionnaire intitulée « fiers du service public ». Les plans d'austérité, la précarité, les salaires, les pensions et les droits sociaux seront au cœur de la mobilisation européenne du 15 décembre. En Ile de France, appel à un **rassemblement sur l'esplanade de la BNF** à Paris à 12h suivi d'une marche en direction du ministère des finances à Bercy.

De même pour imposer au gouvernement d'autres choix, la journée de mobilisation nationale du **samedi 22 janvier** pour l'école devient incontournable. Afin de permettre à toutes et tous de construire un 22 janvier unitaire et massif, le SNUipp Val d'Oise met en œuvre des initiatives durant le mois de décembre et dans les trois premières semaines de janvier : réunions d'information syndicales, 3^{ème} édition de la fête des vœux, rassemblement pour **défendre les Rased à Paris le 15 décembre** à 17h au métro Solférino...

Poursuivre la bataille d'opinion et l'action pour les retraites mais aussi pour l'emploi, les salaires, et les services publics sous des formes multiples et diversifiées, c'est l'engagement que nous prenons.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental
SNUipp 95

Sommaire

Edito	p 1
Actus	p 2
PES	p 3
Formation continue	p 4
DIF, médecine	p 5
Mouvement intra	p 6
Fête des vœux	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8



Déposé le 7 décembre 2010

RETRAITES

PUBLICATION SPÉCIALE

pour connaître mes droits
dans le prochain Fenêtres sur cours
et téléchargeable sur
<http://95.snuipp.fr>

INFOS

SYNDICALES

VOIR PAGE 7



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88
Fax : 01 30 32 39 12
courriel : snu95@snuipp.fr
site : <http://95.snuipp.fr>



Salaires : les enseignants distancés

Une étude de l'INSEE sur les salaires de 2008 montre le fort écart, à l'intérieur de la fonction publique, entre les salaires enseignants et ceux des cadres des autres ministères.

Le salaire moyen des cadres de la fonction publique d'Etat s'établit à 31048 • net. Si celui des cadres de la police est à 40 283 • et celui des personnels administratifs à 44 920 •, les enseignants quand à eux ne sont qu'à un revenu net moyen de 19 079 •.

Cet écart est le même pour les professions dites "intermédiaires" avec dans la police un salaire net moyen à 25 740 •, chez les administratifs à 25 990 • et chez les enseignants (instituteurs) à 18 894 •. Vous avez dit privilégiés ?

Cette étude est consultable à l'adresse ci-dessous :
<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1324/ip1324.pdf>

Publication du décret mobilité

Un décret qui met fin à la garantie d'emploi des fonctionnaires, dernier cadeau d'Eric Woerth avant son départ.

"Le fonctionnaire dont l'emploi est susceptible d'être supprimé, en cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs peut être placé en situation de réorientation professionnelle, en l'absence de possibilité de réaffectation sur un emploi correspondant à son grade" annonce le texte. L'administration peut alors l'obliger à suivre des actions d'orientation.

"Le fonctionnaire qui refuse successivement trois postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire ou, s'il a droit à pension, admis à la retraite."

La question pourraient-elles se poser pour certains professeurs de l'enseignement technique ? En tout état de cause, un coin est enfoncé dans la sécurité de l'emploi dans la fonction publique.

Fonction publique : lettre ouverte aux ministres

Les organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, FSU, Solidaires UNSA, CFTC) s'adressent aux ministres en charge de la fonction publique.

Messieurs les Ministres,

C'est peu de dire que le mouvement social actuel, dans lequel s'inscrivent toutes nos organisations syndicales, revêt un caractère massif et déterminé. C'est encore peu de dire que ce mouvement est fortement soutenu par une large majorité de la population.

Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les agents de la Fonction publique - de l'Etat, de la Territoriale et de l'Hospitalière - sont extrêmement et massivement présents. La prise en compte de cette réalité et l'exigence de la démocratie doivent vous conduire à entendre leurs légitimes exigences.

C'est pourquoi, de toute urgence, nous vous demandons :

- de porter au sein du gouvernement et auprès du Président de la République, la volonté du plus grand nombre, que la loi sur les retraites, inefficace, inacceptable, injuste pour tous les salariés et notamment les fonctionnaires, ne trouve pas à s'appliquer et que, enfin, de véritables négociations soient ouvertes pour une toute autre réforme ;
- de mettre un terme immédiat au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et, à l'inverse, de créer les emplois statutaires et qualifiés là où les missions publiques les rendent nécessaires ;
- de confirmer et de mettre en oeuvre concrètement un processus de titularisation, de restreindre les possibilités de recours au non-titulariat- et donc, d'abroger les dispositions contenues dans la loi dite de « mobilité », permettant le recours à l'intérim, et d'améliorer les droits des agents non-titulaires ;
- de mettre en oeuvre des réformes permettant l'amélioration de la qualité du service public rendue à toute la population et des conditions de travail des personnels, et de dégager les moyens nécessaires, ce qui s'oppose à la RGPP ;
- de prendre les mesures indispensables à la progression du pouvoir d'achat des personnels, notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il est plus que temps d'en finir, à tous les niveaux, avec une politique menée à la hussarde et avec le passage en force de dispositions massivement contestées.

Il ne tient qu'à vous de ne pas aggraver la situation conflictuelle que vous avez engendrée. Résolument offensives, nos organisations syndicales vous demandent donc des réponses concrètes dans les délais les plus brefs.

Formation des nouveaux enseignants : un enjeu d'avenir

Le SNUipp a rendu publics mercredi 1er décembre les résultats des enquêtes effectuées auprès des professeurs des écoles stagiaires et fait 5 propositions pour la formation.

Dans sa conférence de presse donnée mercredi 1er décembre au ministère, Luc Chatel a tenté de « rassurer » sur la mise en place de la réforme de la formation des enseignants. Selon les chiffres qu'il a communiqués moins de 1% des PES ont été « repérés en difficulté », entre 3 et 4% ont été en congés maladie et 78 avaient démissionné mi-octobre. Le ministre de l'Education nationale a souligné que ces chiffres étaient inférieurs à ceux de l'année dernière à la même époque. Il n'y aurait donc pas de souci à se faire, l'arrivée dans les classes et à temps plein de professeurs débutants et qui ne bénéficient plus que de quelques semaines de pratique accompagnée n'aurait pas d'incidence.

La mauvaise note des PES à leur formation

Ce n'est pourtant pas ce que relève le SNUipp qui a réalisé une enquête auprès de 1000 PES. « *Les premières semaines de travail des professeurs des écoles stagiaires auront été aussi difficiles que les nouvelles dispositions le laisseraient craindre* » écrit-il dans un communiqué diffusé au cours d'une conférence de presse qui, hasard du calendrier, était organisée quasiment simultanément à celle du ministre.

Difficulté de mise en oeuvre avec par exemple, seuls trois départements qui ont été en mesure de nommer les stagiaires en novembre comme le préconisait la circulaire sur les remplacements longs tandis que dans la majorité des cas les stagiaires assurent des remplacements courts et débarquent dans leur classe sans avoir eu la possibilité de prendre contact au préalable avec les écoles.



Cinq propositions pour l'avenir de l'école

Le ministère s'est engagé à revoir les représentants du SNUipp pour travailler sur ce dossier tandis que le syndicat a rappelé son engagement dans le collectif des 25 « *Une école, un pays, notre avenir* » qui appelle à une journée de mobilisation pour l'école pour le 22 janvier alors que la question de la formation des nouveaux enseignants est plus que jamais un enjeu d'avenir.

5 propositions pour la formation

Suite aux interpellations du SNUipp, le ministre ayant concédé de ne pas placer, cette année, les lauréats au concours en pleine responsabilité de classe dès la rentrée sans formation, les premières semaines, jusqu'aux vacances d'automne, ont été principalement effectuées, dans des classes de tuteurs maîtres formateurs ou de maîtres d'accueil.

Aujourd'hui les professeurs des écoles stagiaires sont majoritairement en responsabilité de classe. Ils apprécient de n'avoir pas commencé seul dans la classe dès la rentrée et jugent ce temps de "pratique accompagnée" très nécessaire pour 54, 6 % d'entre eux.

Ils souhaitent d'ailleurs d'autres temps identiques dans l'année et expriment une forte volonté d'alternance entre des stages "seuls en classe" et des temps de formation en regroupements avec des formateurs, les 12 semaines de formation sur l'année leur semblant très insuffisantes pour appréhender les multiples dimensions du métier d'enseignant. A l'heure de la responsabilité de classes, sans formation solide, les professeurs d'école stagiaires estiment que leur charge de travail est très lourde et déplorent les situations de bricolage parasitant une formation déjà "sur le fil". Affectations de dernière minute, sur des postes difficiles (ZEP, classes multi-niveaux, brigades de remplacement...) suivi parfois insuffisant par les formateurs, calendriers de formation, validations... beaucoup de flou et d'à peu près pour une formation pourtant essentielle pour exercer ce métier complexe. Les attentes exprimées par les PES rejoignent les exigences portées par le SNUipp en matière de formation.

Le SNUipp, reçu le 1er décembre au ministère, fait cinq propositions pour une véritable formation en alternance des enseignants stagiaires :

- 1/ Dès maintenant, prolonger le dispositif d'accompagnement mis en place depuis la rentrée.
- 2/ Pour l'année prochaine, aucun PES ne doit débiter en pleine responsabilité de classe pendant les premiers mois de l'année scolaire.
- 3/ Permettre une formation professionnelle en alternance avec 60 % de l'année (21 semaines) consacré à la formation et 40 % de l'année en classe.
- 4/ Proposer des temps de regroupement à l'IUFM pour l'analyse des situations professionnelles vécues (gestion de classe, travail en groupe, classe multi-niveaux, progressions, différenciation pédagogique, autorité, évaluation, relation aux familles ...), l'approfondissement disciplinaire et didactique, la formation aux différentes facettes du métier comme l'apprentissage de la lecture, du langage, la psychologie de l'enfant, la spécificité à l'école maternelle, la scolarisation des enfants en situation de handicap ...).
- 5/ Proposer des parcours de formation adaptés au cursus des stagiaires (type de master, stages effectués, ...) qui leur permettent de s'exercer dans tous les cycles et de rencontrer une diversité de terrains (ruralité, taille, environnement social, ...)

Formation continue

Le plan de formation continue 2010/2011, affiché par l'IA en juin 2010, défini sur la base des moyens existants, a dû évoluer en fonction des contraintes budgétaires. Il a été notamment affecté par le caractère aléatoire des moyens de remplacement et par l'irruption du plan de prévention de l'illettrisme décidé par le ministère à cette rentrée.

1) Variation du nombre de candidats :

Alors que le nombre de candidats avait progressivement diminué depuis 2005, cette année la tendance s'est inversée. Sur 7853 enseignants 790 collègues ont demandé un stage de formation continue. 526 ont été retenus. En 2009/2010, 491 collègues avaient demandé un stage de formation continue et 265 avaient été retenus. Certes le nombre de candidats augmente mais il reste faible par rapport au volume d'emplois et il ne renoue pas avec les taux habituellement atteints en 2004 et 2005.

Cette année l'augmentation du nombre de candidats peut être en partie expliquée d'une part par la nature de l'offre de stages proposée aux collègues. Par exemple, proportionnellement les mathématiques retrouvent une place plus importante. D'autre part le copilotage des stages par les groupes départementaux contribuent à proposer des contenus plus près des besoins du terrain et marqué par la recherche d'une alternance équilibrée entre IUFM et terrain.

2) Evolution des moyens de remplacement

Compte tenu des nouvelles modalités de formation initiale et des contraintes budgétaires, les représentants de l'IA font part de difficultés importantes pour mettre en œuvre le plan de formation continue cette année.

a) Une BD en voie de disparition ?

La BD Stage (Brigade de stage) est réduite à 30 postes cette année (42 en 2009 et 70 en 2008). Cette chute de plus de 50% est due essentiellement à l'insuffisance des moyens accordés par le ministère au regard des effectifs élèves dans le Val d'Oise. Les postes ont été progressivement fermés pour être réaffectés sur les ouvertures de classes.

La diminution du volume de la BD Stage et la modification de la formation initiale (disparition des PE2) ont nécessité une réorganisation du plan de formation continue.

b) Une BD stage virtuelle ?

Les représentants de l'IA annoncent que dans la réalité du fonctionnement quotidien des écoles, les 30 BD stage sont tous engagés sur des remplacements longs depuis le mois d'octobre 2010. Ce qui signifie qu'actuellement plus aucun collègue de la Brigade stage n'est disponible pour des remplacements de départ en stage.

La réalisation du Plan de Formation continue s'appuie sur la BD CAPASH. Composée de 33 postes (réduits à 29) cette brigade prend en charge les remplacements des enseignants en formation CAPASH. Comme cette formation s'effectue par alternance, cette brigade peut se voir affectée des missions de remplacement en fonction du déroulement de la formation CAPASH.

3) La pénurie et des priorités

Dans ce contexte de réduction généralisée des moyens de remplacement, l'IA a défini des priorités par rapport aux engagements pris dans le Plan de Formation :

- Stage des faisant fonction en ASH : 2 semaines réalisées
- Stage de l'Education Prioritaire : seront réalisés même si déplacés
- Stage de directeur d'école : la seconde partie de 3 semaines est décomposée en 1+2 ou 2+1
- Stages T1 : seulement 2 semaines pris en charge par l'IUFM dans cadre de la formation différée
- Stages PES : devront être tenus
- Stages MAT : en cours de réalisation
- Stages de 3 semaines : 16 stages programmés dont 3 seront réduits à 2 semaines et différés en mars ou avril

Remarque : les stages différés au mois de mars/avril et qui ne dureront que 2 semaines sont : le stage Maîtrise de la langue au cycle III (antenne d'Argenteuil), le stage LVE (antenne de Cergy), le stage de Sciences (antenne de Sarcelles)

Remplacement de ces stages de 3 semaines : 175 étudiants M2 admissibles, 77 non admissibles et des PES assureront le remplacement de ces stages de formation continue de 3 semaines.

Attention : suite à une question explicite du SNUipp, les représentants de l'IA ont précisé que les collègues qui seront remplacés par les M2 lors de leur stage devront accueillir ces M2 en stage d'observation la semaine précédant les vacances de Noël.

Le SNUipp a réaffirmé son attachement au développement de la formation continue et a demandé que l'organisation de celle-ci s'effectue dans la transparence la plus totale. Les collègues n'étaient pas informés qu'ils seraient remplacés par des étudiants admissibles au concours et n'avaient pas connaissance de la condition relative à l'obligation d'accueil du M2. L'existence de cette semaine peut certes présenter des avantages en terme de « tuilage » et de continuité mais il est regrettable que ces informations ne soit pas connues des collègues lors de la saisie de leur candidature. Nous avons donc demandé à l'IA d'informer au plus vite les collègues concernés.

Le SNUipp a de nouveau exprimé sa très grande inquiétude de voir le ministère, pour des raisons budgétaires, mettre en difficulté les écoles et les élèves en exposant des étudiants dans des situations de responsabilité de classe alors que jusque là seuls des fonctionnaires stagiaires PE2 pouvaient assurer une telle mission dans le cadre d'une formation initiale professionnelle. Le SNUipp avec ces étudiants et les collègues (MAT, PEIMF...) exige une formation de qualité.

a) Les stages de T1

Contrairement à la volonté affichée au mois de juin 2010 d'offrir au moins 3 semaines de stage (sur les 4 semaines prévues dans les textes !) pour les T1, ces jeunes collègues n'auront cette année vraisemblablement que 2 semaines de stage. D'autre part les T2 doivent également disposer de 2 semaines de stage qui ne seront pas assurées. Ainsi les collègues débutants feront les frais d'une réduction des moyens de la formation. Décidément l'entrée dans le métier se fait dans des conditions qui s'apparentent de plus en plus à du bricolage.

b) Les stages PES

Pour rappel le dispositif de « formation » des 237 PES dans le Val d'Oise se décline dans ses grandes lignes de la façon suivante :

- jusqu'aux vacances de la Toussaint, les collègues PES ont été affectés en « doublette » dans une classe de MAT. Ces 8 semaines en « compagnonnage » correspondent à un stage d'observation avec des prises en charge progressive de séquences.
 - les 4 et 5 novembre 2 jours de formation avec le RFL (réseau local de formation)
 - les PES ont effectué leur stage en responsabilité dans les classes de leur MAT (du 8 au 26 novembre).
 - Du 29 novembre au 03 décembre, les PES étaient en stage avec une priorité donnée, à la maîtrise de la langue aux Mathématiques, à l'histoire/ géographie et aux sciences.
- Sur la période du 6 décembre au 29 janvier 2011, les départs en stage se feront en rotation, les PES seront soit :
- en remplacement de stage T1
 - en formation
 - en remplacement de congés longs/courts

L'IA a confirmé que des dispositions ont été prises pour que tous les remplacements effectués par les PES soient localisés dans leur circonscription d'exercice (cette modalité est importante pour les PES comme pour les équipes du RFL assurant leur accompagnement).

Concernant le contenu des stages des PES, l'IA a bien insisté sur le travail qui se fera en collaboration avec les équipes départementales notamment sur les axes maternelle/ Maîtrise de la langue/TICE.

Pour le SNUipp

Aujourd'hui profondément menacé, le droit à la formation continue doit être réaffirmé et son volume augmenté. Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale. L'offre doit être diversifiée afin que chaque enseignant puisse enrichir sa pratique de savoirs nouveaux ou d'un questionnement de recherche sur ses propres pratiques. Des moyens de remplacement conséquents doivent être programmés.

DIF : le droit individuel à la formation

Une circulaire ministérielle d'application du droit individuel à la formation (DIF) relevant des décrets relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie est parue au BO n° 43 du 25 novembre 2010.

Le droit individuel à la formation (DIF) est mis en place à cette rentrée. Tout collègue à temps complet bénéficie d'un DIF de 20 heures par année de service (la référence est l'année civile). La durée est proratisée en cas de temps partiel (50 % = 10 heures), sauf pour le temps partiel de droit qui compte comme du temps plein.

Ce droit étant ouvert depuis 2007, le cumul est de 50 heures au 31 décembre 2009 (et donc de 70 heures au 31 décembre 2010). Le cumul maximum est de 120 heures. Le DIF est utilisé à l'initiative du collègue, pour des actions de formation, mais aussi pour la formation aux concours et examens, la réalisation de bilans de compétence ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). La demande, qui peut donner lieu à un entretien, est transmise via l'IEC qui émet un avis. L'action de formation fait l'objet d'un accord écrit entre collègue et administration. L'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse, à défaut, la demande vaut accord écrit.

Un refus 2 années de suite permet au collègue de bénéficier d'une priorité au titre du congé de formation professionnelle.

Une indemnité est versée dès lors que le DIF se déroule en dehors des obligations réglementaires de service.

Si ce dispositif peut être mobilisé sur le temps de travail, dans le cadre du plan de formation continue, il peut aussi s'exercer pour des formations qui se dérouleront durant les congés scolaires. Il donnerait lieu alors, au versement d'une allocation correspondant à 50% du traitement horaire.

Pour le SNUipp, le DIF, aussi intéressant soit-il en matière de développement de la formation tout au long de la vie, ne doit pourtant ni se substituer à la formation continue des enseignants, ni être imposé sur les périodes de congés. Et au regard des crédits prévus pour la formation dans le projet de budget 2011, on peut nourrir de légitimes inquiétudes.



INRP : dissolution programmée

Cela fait plus de 10 ans que l'INRP est la cible de la politique gouvernementale. Après de multiples tentatives, contrées par la résistance des personnels et d'organisations syndicales, la dissolution de l'établissement est prévue pour janvier 2011.

Ainsi, de façon autoritaire, sans aucune concertation, contre l'avis des rapports existants qui demandent au contraire un renforcement des missions, il est question de mettre fin à l'existence même de l'INRP et de faire table rase de décennies de recherche en éducation. C'est donc bien cette recherche qui est visée et attaquée.

A l'heure où la formation des enseignants, devrait pouvoir s'appuyer davantage sur la recherche, le gouvernement fait disparaître l'INRP, comme il fragilise les IUFM. La recherche en éducation n'est décidément pas considérée comme un investissement d'avenir en France.

Depuis des années, l'INRP s'est appuyé sur un réseau important d'équipes d'enseignants, permettant l'articulation nécessaire entre la recherche et les professionnels de l'enseignement.

Comme dans les autres domaines, en éducation la recherche est un élément clé. Pourrait-on imaginer le développement du système de santé sans recherche médicale ? C'est la démocratisation du système éducatif, son amélioration et la réussite de tous les jeunes qui sont en jeu. Des négociations sur l'avenir de l'INRP, doivent s'ouvrir pour permettre notamment la définition concertée d'un projet scientifique pour l'institut et son inscription dans le paysage national et international de la recherche en Education. Il est encore temps d'abandonner ce projet néfaste et d'ouvrir une négociation permettant une évolution des missions de l'INRP pour mieux répondre aux besoins de la population. Cela implique évidemment que des moyens nouveaux soient attribués pour la recherche dans et sur l'éducation.

Médecine du travail

Luc Chatel met en avant un plan santé et bien-être au travail, qui doit se traduire dans un premier temps, par le recrutement de 80 médecins de prévention supplémentaires. Proposé depuis la rentrée dans six départements (les Yvelines pour l'Académie de Versailles), un bilan de santé devrait pouvoir être proposé à tous les enseignants l'année de leurs 50 ans, à partir de 2011. On ne peut que s'en féliciter. Pourtant, alors que la réglementation prévoit par exemple depuis 1994, au moins une visite médicale obligatoire tous les cinq ans, force est de constater que cette disposition n'est pas suivie d'effet au ministère de l'Éducation Nationale. On est donc encore bien loin d'une véritable politique de prévention, d'accompagnement et de suivi des enseignants tout au long de leur carrière.

Dans le Val d'Oise, le poste de médecin de prévention, qui avait exercé pendant 14 ans sur un poste de vacataire sans pouvoir être titularisé, n'a pu être pourvu totalement depuis 2008. Depuis, les personnels ont été confrontés à des délais d'attente ou/et à des suivis de leurs situations insatisfaisants. Interpellé à plusieurs reprises par nos soins sur cette question, le Rectorat assure qu'il a débloqué un poste complet sur le Val d'Oise mais malgré des appels à candidature, aucun médecin n'accepte d'exercer sur ce poste.

Il est urgent que l'Éducation Nationale reconsidère les conditions de travail et

de rémunération pour rendre ces postes attractifs et opérationnels. Finalement, la décision de Luc Chatel de recruter 80 médecins n'est qu'un affichage qui ne trompera personne car, compte tenu des conditions d'exercice sur ces postes, les éventuelles candidatures risquent à peine de répondre au remplacement de démissions certaines de médecins de prévention qui quittent l'Éducation Nationale dès qu'ils trouvent des postes plus attractifs ailleurs !



Groupes de Travail Mouvement

Cette année, deux groupes de travail sont envisagés pour le mouvement intradépartemental. Plusieurs points ont été abordés fin septembre et réexaminés lors du groupe de travail du 9 décembre.

Création de postes de TRS à Titre Définitif

Compte tenu du nombre important de collègues participant au mouvement (plus de 2000) et du peu de postes vacants (environ 130) l'IA étudie la possibilité de recréer des postes de TRS. Contrairement à ce que pourrait laisser entendre sa dénomination, les postes de TRS (Titulaire Remplaçant de Secteur) ne sont pas des postes de remplaçant. Ce sont des postes attribués à titre définitif et dont l'exercice s'effectue sur la circonscription avec des affectations redéfinies à chaque rentrée pour toute la durée de l'année scolaire. Il s'agit surtout de regroupements de décharge de direction et/ou de compléments de temps partiels....

Une simulation a été effectuée et ce serait près de 124 postes qui seraient ainsi proposés à TD.

L'IA envisage également d'utiliser des postes TRS (un quart de temps) pour relancer l'apprentissage de l'allemand. Des informations plus précises seront apportées lors du prochain groupe de travail.

Les postes TRS présentent certes des avantages pour le mouvement (obtention de points de stabilité même si chaque année l'affectation change à l'intérieur de la circonscription) Mais nous sommes intervenus pour rappeler que ces postes présentent aussi des contraintes particulières qui peuvent augmenter la charge de travail et qu'ils nécessitent des déplacements. Auparavant ces collègues pouvaient percevoir l'ISSR, dès lors qu'ils sortaient de leur résidence administrative.

Au même titre, les collègues qui avaient des postes fractionnés (à TP) pouvaient eux aussi prétendre au paiement de l'ISSR. *

Nous réitérons à chaque fois notre demande de paiement de l'ISSR pour les collègues qui sont sur plusieurs postes et les frais de déplacement pour les collègues qui sont amenés à exercer dans différentes écoles dans le cadre de leurs missions (RASED, CLIN...).

Nous réitérons à chaque fois notre demande de paiement de l'ISSR pour les collègues qui sont sur plusieurs postes et les frais de déplacement pour les collègues qui sont amenés à exercer dans différentes écoles dans le cadre de leurs missions (RASED, CLIN...).

Vœux géographiques

Nous avons demandé qu'une nouvelle catégorie de vœux géographiques, vœux géographiques sur postes de ZIL, soit rajoutée à celles existantes déjà (élémentaire et maternelle).

L'IA a répondu favorablement à notre demande. Il existera donc trois types de vœux géographiques par circonscription : adjoint élémentaire, adjoint maternelle, et ZIL.

Le système instaurant une seule fiche de vœu pour le mouvement à TD et à TP, conduit à des situations insatisfaisantes, où des collègues sont nommé(e)s à TD dans une école qu'ils n'ont pas vraiment choisie.

Plus généralement, nous avons rappelé que le SNUipp considère qu'aucun collègue ne doit être nommé sur une école à titre définitif, s'il ne l'a pas demandée explicitement.

Cette situation doit être revue et nous reviendrons sur cet aspect lors du prochain groupe de travail.

En tout état de cause, les collègues qui obtiennent un poste dans une école à fonctionnement particulier dans le

cadre d'un vœu géographique, pourront demander une révision d'affectation à titre provisoire.

Dans ce cas, nous avons demandé que ces collègues puissent conserver leurs points de stabilité et points ZEP qu'ils avaient au moment de leur participation au mouvement. Ce qui leur permettra de participer au mouvement l'année suivante avec ces points maintenus.

L'IA ne s'oppose pas à cette disposition.

Points ZEP

Nous avons demandé que dans le calcul du barème mouvement, les points ZEP soient attribués dès la première année. En effet, ces points qui sont attribués pour la stabilité des équipes, sont attribués à partir de la 3^{ème} année seulement dans le même groupe scolaire. Or, la plupart du temps, les collègues volontaires pour rester et travailler au sein de la même équipe, ne le peuvent pas faute de poste disponible. Ils sont pénalisés et de ce fait ne peuvent bénéficier de ses points.

L'IA étudie la possibilité d'accorder ces points dès la première année en ZEP et nous informera de sa décision.

Rappel : Nous rappelons que les points ZEP sont attribués dès cette année pour les collègues du RASED qui sont donc dans la 3^{ème} année d'exercice en ZEP depuis qu'ils peuvent bénéficier de cette bonification.

Reconductions

Nous avons reposé la question des reconductions et des conditions d'attribution. Pour l'instant, l'IA considère que la création de postes de TRS permettra de régler en partie les problèmes de reconductions, les collègues pouvant en effet continuer à travailler dans la même école, en étant titulaire de ce type de poste.

A notre demande, pour une reconduction l'obligation de faire figurer le poste en 1^{er} vœu est problématique. Une évolution sera étudiée pour que celui-ci figure dans les 3 ou 5 premiers vœux. Ce qui permet aux collègues de compléter leur fiche de vœux de manière à ne pas être pénalisé pour le 1^{er} vœu.

Ces questions seront revues au prochain groupe de travail.

Professeurs d'École Stagiaires (PES)

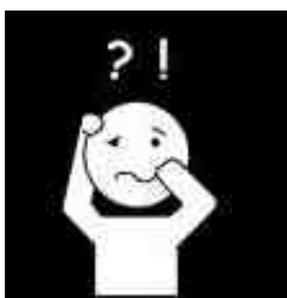
Il semble que l'IA s'oriente vers une participation des collègues stagiaires cette année, au mouvement à titre définitif 2011.

Nous avons réaffirmé notre attachement à ce que les collègues entrant dans le métier puissent bénéficier de conditions particulières en terme d'accompagnement et de formation. A leur demande, ils doivent pouvoir continuer à profiter des réseaux de formation locale qui encadrent leur formation cette année.

Une information spécifique se fera en direction des PES.

Toutes ces questions ont été réexaminées lors du groupe de travail du 9 décembre. Un compte-rendu de celui-ci est disponible sur notre site internet.

* *Frais de déplacement : les régressions s'accroissent à lire sur <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1599>*



En janvier, fêtes des vœux !

Les syndicats de la FSU (SNUipp, le SNES, le SNEP), le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et la FCPE invitent parents et enseignants à organiser la « fête des vœux » dans toutes les écoles et tous les établissements du Val d'Oise la semaine du 17 au 21 janvier à partir de 18h.

La 3^{ème} édition de la « fête des vœux » des écoles, des collèges et lycées du Val d'Oise se déroulera un des soirs de la semaine du 17 au 21 janvier 2010, date à décider localement en fonction des possibilités des uns et des autres. L'enjeu est d'informer, de débattre sur la situation de l'école et de mobiliser pour toutes les actions à tous les niveaux. L'action du 22 janvier, à l'appel des 25 organisations du collectif « notre école, notre avenir », constitue une étape importante qu'il faut diffuser dès à présent. De l'avis de tous, partout où la « fête des vœux » a pu être organisée les années précédentes, cette rencontre a permis de renforcer les liens et a constitué un formidable catalyseur de la mobilisation.

La fête des vœux, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit, à l'occasion de la nouvelle année, de réunir enseignants, parents d'élèves, élus lors d'un moment convivial dans les écoles ou groupes d'écoles. Cela peut prendre la forme que chacun souhaite : apéro à la santé des écoles pour éviter que nos enfants ne trinquent...

Le but est d'informer et de débattre des enjeux de l'école et de l'ambition qu'elle doit porter. Ce moment doit être l'occasion de renforcer la dynamique de mobilisation et de prendre part à toutes les initiatives locales et nationales.

Comment faire ?

Informer les familles (par un courrier et/ou un affichage) que les enseignants et les parents élus leur proposent de se retrouver autour d'un apéro pour « fêter la nouvelle année » et discuter à cette occasion ensemble de l'école et de l'avenir de leurs enfants. Chacun peut apporter quelques apéritifs maison à déguster. Il faut prévenir la municipalité et bien sûr les inviter.

Ce moment doit être convivial mais permettre aussi de répondre aux nombreuses questions relatives à la situation actuelle de l'école : Quelles conséquences induites par les suppressions de postes ? Quelles aides à l'école ? Quel bilan de l'Aide Personnalisée ? Quel avenir pour les RASED et leurs spécificités ? Quels moyens sont engagés sur le temps scolaire et en dehors ? Quelle formation pour les enseignants ? Quelles problématiques soulèvent les évaluations CM2 du mois de janvier ? Quelle est la situation du remplacement ? Quelle évolution de la scolarisation des moins de trois ans et quel avenir pour l'école maternelle ? etc....

Nous vous souhaitons un bon moment d'échanges, de convivialité et de solidarité.

du 17 au 21 janvier 2011
fête des vœux pour l'école

Toutes les infos et fiches thématiques d'animation sur le site du SNUipp 95

Infos syndicales - Infos syndicales - Infos syndicales

Tous les collègues du Val d'Oise qui assisteront à une de ces réunions se verront remettre par le SNUipp une attestation de présence qui leur permettra de récupérer ces 3h sur les animations pédagogiques, les concertations, la journée de solidarité

- | | |
|--------------------------|---|
| Mercredi 15 décembre | : Sarcelles Maison de quartier des vignes blanches |
| Mercredi 5 janvier 2011 | : l'Hautil Jouy le Moutier, salle des Eguerets |
| Mercredi 12 janvier 2011 | : Goussainville école Y. de Gaulle |
| Mercredi 19 janvier 2011 | : Montigny les Corneilles école Van Gogh |
| Mercredi 26 janvier 2011 | : Bezons école Langevin |

de 9 H à 12 H

Toutes les infos sont sur <http://95.snuipp.fr>



BULLETIN D'ADHESION 2010 - 2011

S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
1
0
/
2
0
1
1

NOM : M. Mme. Mlle

Prénom :

COTISATIONS 2010/2011

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

Cocher la case correspondant à votre situation

échelon	inséit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75 •
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
adresse
Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
N° de compte Clé
Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
405.975

ORGANISME CREANCIER
SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement en 10 mensualités.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy

**Adhérer au SNUipp : un beau cadeau !
Plus nombreux : plus forts !**

SNUIPP

F
S
U